

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 septembre 2022

Convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-trois septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Stéphane SAUTEREL, Brigitte PINEL.

Absents : Bertrand DELAVault, Valérie GOUSSOT.

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour : Demande de M. et Mme Colomba pour la pose d'un candélabre. Demande M. Blain et Mme Perrier pour une tranchée Chemin de Montjoumé.

1) DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET : TRAVAUX D'ISOLATION DES COMBLES DE LA MAISON COMMUNALE

Afin de pouvoir régler la dépense relative aux travaux d'isolation des combles de la maison communale il est nécessaire de diminuer les crédits prévus en dépenses de fonctionnement afin d'approvisionner l'opération « travaux d'isolation des combles de la maison communale » en investissement, d'un montant de 2 246.22 €). Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par le SIEEEN.

2) DEMANDE DE M. ET MME COLOMBA POUR LA POSE D'UN CANDELABRE

Le Maire présente au conseil municipal la demande de M. et Mme COLOMBA qui souhaitent la pose d'un candélabre, estimant ne pas être assez éclairés.

Une demande d'estimation des travaux a donc été transmise au SIEEEN.

Le devis du SIEEEN est d'un montant de 4 740.00 € HT avec une prise en charge de 50 % par le SIEEEN et 50 % par la commune.

Le coût pour la commune serait donc de 2 370.00 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse ces travaux d'éclairage public, estimant que la voie publique est suffisamment éclairée, que la volonté actuelle est de limiter les dépenses énergétiques et que cette autorisation constituerait un précédent qui pourrait engendrer d'autres demandes (plusieurs situations analogues existent sur la commune).

3) DEMANDE DE M. BLAIN ET MME PERRIER – TRANCHÉE CHEMIN DE MONTJOMÉ

Le Maire présente au conseil municipal la demande d'autorisation de M. BLAIN et Mme PERRIER pour faire des travaux de traversée de route afin d'installer leur assainissement dans le pré en face de leur habitation. Le revêtement de la voie communale sera remis en état par les demandeurs (béton teinté de noir).

Le conseil accepte ces travaux de traversée.

QUESTIONS DIVERSES

- L'association des Cités de Caractères Bourgogne Franche-Comté propose à ses adhérents une application numérique dédiée au tourisme, téléchargeable sur smartphones et tablettes ; qui propose notamment des parcours virtuels, audio-guides et jeux interactifs. Le conseil municipal est intéressé pour intégrer ce projet.
- Une date en décembre (un dimanche midi) est à définir pour le repas des Aînés (+ 70 ans). Le Relais Vauban fera le repas.
- Le rendez-vous chez le notaire pour la vente de terrain à Monsieur Alain Goussot est prévu le 06 octobre.
- Une étude est mise en route pour rénover les toilettes de la maison communale.
- Étude pour réduire les coûts de l'énergie à l'agence postale.
- Le problème des factures d'eau impayées est évoqué, le maire a autorisé le percepteur à engager des poursuites auprès des personnes qui ne paient pas.
- Petit rappel : la commune met à disposition des résidences secondaires un local pour déposer les sacs poubelles lors du départ de leur résidence. Il est demandé à chacun de respecter cet endroit, ainsi que les consignes de tri. Il a en effet été constaté que ce n'est pas le cas, mais il est évident que ce service, qui est voué à perdurer, ne peut pas, sans l'effort de chacun, continuer ainsi.

Budget participatif nivernais – « le conseil départemental finance votre projet »: le cinéclub de Bazoches a été retenu. Vous pouvez venir voter en mairie ou sur internet (budgetparticipatifnivernais.fr) du 1^{er} au 31 octobre.

Fin de séance : 20 heures